



Droit de servitude a l'interieur d'une copropriété

Par **DUCHANNOY**, le **12/03/2010** à **13:56**

Bonjour, je suis proprietaire d'un appartement au seins d'une copropriété sans syndic . j'ai fait une demande de permis de construire pour extention que j'ai obtenu (j'avais l'accord ecrit des autre proprietaire). jusque la tout va bien ! mais pour faire l'extention je dois faire possé un echafaudage a l'arriere de l'immeuble qui fait partie d'une coure appartenant a une autre copropriété. c'elle ci ne veut pas m'autorisé d'entreposé du m'ateriel dans la cour! quel sont mes droit en terme de passage et de pose d'echaffaudage? merci de me renseigner.